Zeitschrift: D'égal à égale!

Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura

Band: 2 (2002)

Artikel: Nouvelle approche de la préscolarité

Autor: Rion, Anita

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-352180

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelle approche de la préscolarité



Anita RionMinistre de l'Education

«Jura, pays ouvert» s'est fixé comme objectif central l'attractivité et préconise huit mesures pour y parvenir. Le Département de l'Education est directement concerné par plusieurs d'entre elles et entend bien contribuer au succès de cet ambitieux projet. Je souhaite donc saisir les opportunités qui se présentent pour innover et agir dans l'esprit de «Jura, pays ouvert».

Au mois de décembre 2000, le Parlement a accepté un postulat demandant l'étude du modèle tessinois d'éducation préscolaire et plus particulièrement de l'accueil des enfants à l'école enfantine dès trois ans.

Dès la rentrée 2002, deux cercles scolaires auront une classe enfantine pilote qui intégrera plusieurs éléments favorisant l'ouverture souhaitée, notamment:

- l'accueil et la prise en charge des élèves dès l'âge de trois ans
- une intégration plus marquée des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC)
- une approche de l'allemand par immersion partielle et utilisation des TIC
- la mise en place du programme éducatif «P3» (Promotion de la santé, Prévention des conduites addictives, Préscolarité).

L'expérimentation bénéficiera d'un accompagnement rapproché mis en place par le Service de l'enseignement. Elle se déroulera en principe dans les écoles à faible effectif qui, plutôt que de voir leur classe enfantine menacée par un manque d'élèves, bénéficieront d'une plus-value scolaire. L'accueil des élèves plus jeunes à l'école enfantine pourrait ainsi représenter une alternative au modèle crèche + école enfantine, surtout dans les petites localités.

Le Département de l'Education tient à mener ces expériences pilotes sur une période de 2 à 3 ans pour pouvoir en tirer des enseignements en matière pédagogique et financière ainsi que pour connaître l'avis des autorités, des parents et des enseignants. La réorganisation de certains aspects de l'école enfantine actuelle (accroissement éventuel du temps de prise en charge des enfants de quatre ans, clarification de la vocation de l'école enfantine, insertion effective de

la préscolarité dans le parcours d'éducation et d'instruction des enfants) sont des thèmes qui intéressent le Jura mais aussi la Suisse romande.

Tout doit par ailleurs être mis en œuvre pour que l'homme et la femme puissent tenir dans la société le rôle de leur choix, pour que le bien des enfants soit pris en considération et pour que ces derniers ne constituent pas un obstacle à ce choix. En Suisse, 45 % des enfants sont du reste laissés seuls en dehors des heures de classe. Il faut repenser les structures d'accueil pour qu'elles soient mieux adaptées aux besoins des familles d'aujourd' hui.